

(Madame, Monsieur le Ministre, le Sénateur, le Député, le Maire ...)

À chaque fin de quinquennat, c'est la même chose : les extrémistes animalistes, végétariens ..., bien cachés derrière l'étiquette de « protecteurs des animaux » espèrent trouver des Hommes politiques, à la recherche de voix, pour faire passer des mesures animalistes visant à éloigner les français de leurs animaux.

Ne vous laissez pas abuser par leurs arguments. Si la proposition de loi dite Dombreval passe en l'état, l'antispécisme et la libération animale soutenue par seulement 2 % des Français s'imposeront à tous.

Il faut dire qu'elle a été habilement présentée comme une loi « contre la maltraitance animale ». Qui pourrait être « pour » la maltraitance animale ?

Les petites annonces d'animaux dits « de compagnie » seront réservées aux professionnels, donc a contrario interdites aux particuliers. La conséquence directe sera que les centaines d'espèces et races, sauvegardées et élevées par les quelques 8 millions de particuliers, dont l'action désintéressée vient en complément de celle des zoos et des aquariums publics, disparaîtront.

Nos éleveurs et les associations qui les regroupent se consacrent à cette œuvre depuis des dizaines d'années tant au niveau national qu'international et nous serions exclus, par ce fait, de l'effort de soutien et de promotion de la conservation des espèces, domestiques ou non, notamment en danger ou à faibles effectifs.

C'est la mort programmée par asphyxie de l'ornithologie, de l'herpétologie et de l'aquariophilie... et la perte des connaissances zootechniques accumulées depuis plusieurs générations d'éleveurs, base de nombreuses réussites de programmes de conservation actuel !

Des dizaines de milliers d'emplois directs et indirects seront anéantis : les animaleries, les producteurs d'aliments et de graines spécifiques, les producteurs de matériel, les artistes qui se produisent dans les cirques et cabarets avec leurs animaux, etc.

Les concours de beauté et autres championnats d'animaux de compagnie ou pas, organisés chaque week-end aux quatre coins de notre pays, représentent des milliers de nuits d'hôtel et les repas qui vont avec, plus la TVA. Les restaurateurs et hôteliers déjà sinistrés par la COVID n'avaient vraiment pas besoin de cela.

Pour mémoire, il faut rappeler que chaque année, les Français qui participent au championnat mondial d'ornithologie, rapportent plus de médailles d'or que les sportifs des JO et que lorsque la France organise des championnats internationaux d'animaux, cela fait des milliers de nuitées en plus.

Il n'y a que les technocrates, éloignés de la réalité de la vie du peuple français, pour ne pas comprendre que lorsque la vie devient de plus en plus dure, les loisirs sont sacrés. Et que lorsqu'on choisit la voie de l'élevage de conservation, c'est aussi pour soutenir la préservation de la Biodiversité.

S'occuper de ses animaux, c'est le bol d'oxygène qui permet d'oublier ses autres soucis.

Alors, oui, quand une famille de Français a une nichée ou deux de canaris ou une reproduction de poissons, elle les place sur Le Bon Coin. Les quelques euros rapportés permettront simplement de racheter un peu de nourriture pour nourrir les parents et faire vivre de nombreux autres acteurs économiques, précédemment cités, dont les vétérinaires. Où est le mal ?

Ce n'est pas un métier, c'est un loisir. Mais un loisir qui fait vivre indirectement 30 000 professionnels.

Ne touchez pas à notre loisir ou les urnes sauront vous le rappeler !

Donner raison aux extrémistes végétariens, par cette loi, contre les éleveurs de loisirs, est un suicide économique et politique. En effet, les éleveurs de loisirs sont, en nombre (8 millions) la deuxième force associative organisée derrière les sportifs (10 millions). Ils sont même plus nombreux que les jardiniers amateurs. De l'association locale à l'association nationale, ils ont des centaines de revues et fanzines dans lesquelles, bien entendu, des informations et des consignes de vote seront communiquées.

Tous les députés et sénateurs ayant voté pour cette proposition de loi végétarienne liberticide seront listés dans les revues envoyées aux éleveurs amateurs et professionnels.

Le prétexte de cette loi est qu'il y aurait trop d'abandons. Or, il n'y a pas d'abandons massifs de poissons et d'oiseaux. Et la possession des espèces est déjà largement réglementée (pour ne pas dire réprimée) soit par la tenue de registres, par des déclarations préfectorales de détentions, soit par la possession d'un certificat de capacité, soit par les règles sur les espèces dangereuses (serpents, arachnides), ou encore celles sur les espèces exotiques envahissantes.

La possession d'animaux est une liberté fondamentale issue de la Révolution française. Celui qui y touche est mort politiquement. Il n'est donc pas question que ce soit des technocrates des ministères qui fixent des listes « positives » de toutes les espèces interdites de possession.

Quant à la question de savoir si les animaux non domestiques doivent être interdits dans les cirques, c'est aux Français de se prononcer directement par le biais d'un référendum.

Ce n'est pas en anéantissant les éleveurs, donc l'offre, que l'on règlera les abandons. On n'interdit pas la circulation automobile sous prétexte qu'il y a des accidents. De même, on n'interdit pas l'élevage sous prétexte qu'il y a des abandons.

L'interdiction est la marque des extrémistes. Les Lumières y ont préféré l'éducation et la formation.

Pour les espèces où il y a des abandons : chiens, chats, furets, chinchillas, nous proposons que, avant d'acheter, les primo-accédants suivent une formation obligatoire d'une demi-journée où leur seront présentés, par les représentants des éleveurs et des animaleries, les besoins spécifiques des animaux et les contraintes liées à la possession de telle ou telle espèce. Ainsi l'achat coup de cœur, non réfléchi, sera évité.

Nous vous proposons également :

- Un amendement qui autoriserait, outre les personnes mentionnées aux articles L.214-6.2 et L.214-6.3 du Code rural, les membres d'une association d'éleveurs distributrice de moyens d'identification inviolables reconnus par l'État à passer également des petites annonces.
- Un amendement permettant que, outre les personnes mentionnées aux articles L.214-6.2 et L.214-6.3 du Code rural, les aquariophiles membres des associations affiliées à la Fédération nationale (Fédération Française d'Aquariophilie) détenteurs du Certificat fédéral de compétences aquariophiles délivré par cette dernière, puissent également passer des petites annonces.

Huit millions de Français, par leurs 3 500 associations vous demandent de voter contre la proposition de loi Dombrevail et de la remplacer par une grande loi humaniste d'écologie participative créant le label « élevage familial français » destiné à lutter contre les importations d'animaux de pays tiers et reconnaissant le statut d'élevage familial de loisirs (demandé depuis plus de 40 ans) pour mieux tous les intégrer dans une démarche positive et populaire de sauvegarde des espèces rares ou menacées de disparition, en complément de l'action des parcs zoologiques.

Madame la ... Monsieur le, si vous n'en êtes pas convaincus, demandez à minima l'avis du Conseil Constitutionnel en ce qui concerne :

- L'atteinte au droit de propriété
 - L'atteinte à la libre entreprise
 - L'atteinte à la garantie d'accès à l'emploi
 - La diminution des recettes de l'État
- ... sans justification impérieuse.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions : 06 72 39 69 61

Nous vous prions (je vous prie) d'agréer, (Madame, Monsieur.....) nos respectueuses salutations.